



La sélection d'une langue déclenchera automatiquement la traduction du contenu de la page.

Français ▼

Dois-je déclarer les comptes ouverts à l'étranger ?

Vérfié le 09 février 2021 - Direction de l'information légale et administrative (Premier ministre)

Si vous êtes domicilié en France ou à Monaco, vous devez déclarer à l'administration fiscale les comptes ouverts, détenus, utilisés (au moins une fois) ou clos dans l'année à l'étranger.

Vous devez déclarer les comptes ouverts à l'étranger auprès d'un établissement bancaire ou de tout autre organisme ou personne (notaire, agent de change, etc.). Vous devez aussi déclarer les contrats d'assurance vie.

Vous avez l'obligation de déclarer, que vous soyez titulaire d'un compte ou bénéficiaire d'une procuration.

Vous devez remplir, dater et signer la déclaration suivante :

Déclaration des comptes ouverts, utilisés ou clos à l'étranger

Cerfa n° 11916 - Ministère chargé des finances

Autre numéro : 3916

Accéder au
formulaire ↗

(<https://www.impots.gouv.fr/portail/node/9106>)

Vous devez joindre ce document, chaque année, à votre déclaration de revenus.

Si vous ne déclarez pas un de vos comptes à l'étranger, vous risquez une amende de 1 500 € par compte non déclaré. Si le compte est situé dans un État qui n'a pas conclu avec la France de convention de lutte contre la fraude et l'évasion fiscales, l'amende sera de 10 000 € par compte.

Textes de loi et références

- Code général des impôts : articles 1649A à 1649AC ↗ (<https://www.legifrance.gouv.fr/codes/id/LEGIARTI000041578443/>)
Déclarations relative aux comptes financiers
- Bofip-Impôts n°BOI-CF-CPF-30-20 relatif aux obligations des contribuables tendant à la prévention de la fraude - Déclaration des comptes ouverts, utilisés ou clos hors de France ↗ (<http://bofip.impots.gouv.fr/bofip/580-PGP>)

Services en ligne et formulaires

- Déclaration des comptes ouverts, utilisés ou clos à l'étranger (<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R40394>)
Formulaire

Pour en savoir plus

- Comment déclarer mes comptes détenus à l'étranger ? ↗ (<https://www.impots.gouv.fr/portail/international-particulier/questions/comment-declarer-mes-comptes-et-mes-contrats-dassurance-vie>)
Ministère chargé des finances

Nos engagements

- Engagements et qualité
- Mise à disposition des données
- Partenaires

- Co-marquage
- 3939 Allo Service Public

Nous connaître

- À propos
- Aide
- Contact

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Service Public vous informe et vous oriente vers les services qui permettent de connaître vos obligations, d'exercer vos droits et de faire vos démarches du quotidien.

Il est édité par la Direction de l'information légale et administrative et réalisé en partenariat avec les administrations nationales et locales.

- legifrance.gouv.fr
- gouvernement.fr
- data.gouv.fr

Nos partenaires

-

[Plan du site](#) [Accessibilité : totalement conforme](#) [Accessibilité des services en ligne](#) [Mentions légales](#) [Données personnelles et sécurité](#) [Conditions générales d'utilisation](#) [Gestion des cookies](#)

Sauf mention contraire, tous les textes de ce site sont sous licence etalab-2.0